



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question au Gouvernement n° 2543

Texte de la question

PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Martine Aurillac. Ma question s'adresse à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

Monsieur le secrétaire d'État, le président Nicolas Sarkozy a décidé de réunir à Paris, avant la fin du mois d'octobre, M. Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, et le Premier ministre israélien Netanyahu, ainsi que le président égyptien Hosni Moubarak, qui copréside avec lui l'Union pour la Méditerranée, afin de préparer le sommet de celle-ci, prévu fin novembre.

Le président français a en outre voulu instaurer un mécanisme d'accompagnement des négociations entre Israéliens et Palestiniens. Et il a proposé hier à l'ancien Premier ministre britannique Tony Blair, représentant spécial du Quartet pour la paix au Proche-Orient, d'être associé aux travaux de ce mécanisme d'accompagnement.

Des pourparlers directs entre le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont repris le 2 septembre dernier, après plusieurs mois de contacts indirects sous la médiation des États-Unis. Mais l'expiration du moratoire sur les nouvelles constructions dans les colonies juives de Cisjordanie, survenue le 26 septembre à minuit, a de nouveau placé les pourparlers dans l'impasse.

Monsieur le secrétaire d'État, le temps joue contre la paix et au profit des extrémistes. Nous regrettons que les appels unanimes à la prolongation du moratoire israélien n'aient pas été entendus. Par quelles initiatives nouvelles la France compte-t-elle contribuer à la survie du processus ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Vous avez raison, madame la députée : au Moyen-Orient, le temps joue contre la paix, et nous ne pouvons plus attendre.

Le Président de la République a reçu hier M. Blair et a délivré quatre messages.

Premièrement, le processus de négociation entamé le 2 septembre à Washington doit se poursuivre. Nous devons nous mobiliser pour qu'il ne s'interrompe pas ; c'est ce que le Président de la République a dit à M. Mahmoud Abbas le 27 septembre dernier.

Deuxièmement, la colonisation doit absolument cesser. Tous les efforts en ce sens doivent être maintenus.

Troisièmement, le moment est venu de changer de méthode. Ayons la franchise de le dire : jusqu'ici, le processus de paix a produit plus de processus que de paix. Sans doute est-ce pour cette raison que le Président de la République a voulu associer tous les acteurs, dont le Quartet, à ce qui n'est pas une nouvelle négociation, mais un mécanisme d'accompagnement de la négociation.

Dans cet esprit, la France entend mettre l'Union pour la Méditerranée à disposition. Le sommet du 21 novembre sera donc particulièrement important. Voilà pourquoi la France souhaite inviter à Paris les principaux acteurs régionaux d'ici à la fin du mois.

Enfin, l'Europe ne peut plus se permettre d'être à ce point absente du Moyen-Orient. Nous sommes payeurs, nous sommes spectateurs, mais nous ne sommes pas acteurs, alors même que la situation régionale engage notre sécurité, car c'est sur le terreau de ce conflit non résolu que se développe le terrorisme.

Tel est, mesdames et messieurs, le message que Bernard Kouchner a exprimé au Moyen-Orient ces deux derniers jours. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2543

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 octobre 2010